

Démocratie participative et entraves à la pluralité de savoirs

Le développement de dispositifs de démocratie participative¹ est souvent lié à une attention accrue pour le monde du proche. On demande aux personnes de prendre part aux réflexions concernant les lieux de leur quotidien (travail, habitat, etc.). Les décideurs entendent ainsi se rapprocher de « la base ». Les experts engagés dans ces processus espèrent quant à eux accéder à des informations locales, jusque-là indiscernables. Mais ce n'est pas le cas de tous les dispositifs participatifs, certains étant centrés sur des problématiques dont les participants n'ont jamais entendu parler auparavant et qui ne concernent que très peu leur environnement proximal. La réflexion proposée ici ne s'appuie pas sur l'étude d'un dispositif de ce second type, auquel elle n'est extensible qu'à la suite de nombreuses adaptations qui ne seront pas proposées ici. L'intervention se limitera à approcher la question des savoirs en jeu dans les dispositifs de participation concernant l'environnement direct des participants, dans le cas étudié ici la mobilité à l'échelle de la commune.

Une voie d'approche de la participation peut être de rapprocher cette dernière d'autres politiques contemporaines, dites « de proximité », qui saisissent elles aussi leurs sujets au plus près de chez eux [Breviglieri, Pattaroni et Stavo-Debaugé, 2003]. Mais cette configuration n'est pas topographique, ce qui serait le cas des « politiques locales ». Parler de proximité, c'est mettre l'accent sur un rapport particulier au monde, à l'environnement. C'est aussi ouvrir la possibilité d'un déploiement de savoirs dont la pertinence politique était jusque-là peu reconnue. Ces derniers, avec le développement d'espaces publics participatifs, sont conduits à rencontrer les savoirs qui y ont traditionnellement été reconnus comme légitimes (typiquement, ceux participant au couple légitimité/efficacité). C'est à la compréhension de cette cohabitation que sera consacrée cette contribution.

Pour ce faire, il s'agira de saisir les différents types de savoirs mobilisés. Ensuite, il nous faudra cerner le crédit apporté, par les organisateurs du dispositif, à chacun de ceux-ci. Nous clôturerons la discussion en proposant une réflexion sur les limites de la pensée contemporaine sur la démocratie participative au regard de la pluralité des formes de savoir. Mais, avant cela, une brève présentation du dispositif étudié s'impose.

Le Plan Communal de Mobilité

Cette communication prend appui sur un travail d'observation mené d'octobre 2007 à

¹ Je choisis de parler de « démocratie participative » et non « délibérative », « locale » ou « directe » car, bien que ces trois composantes soient fréquemment rencontrées dans les dispositifs contemporains, il semble que l'impératif qui pèse le plus sur les personnes engagées n'est pas de nature délibérative [Blondiaux et Sintomer, 2002] mais que nous sommes en présence d'une « injonction à prendre part ».

juin 2008 sur un dispositif participatif belge. Dans un contexte de « pluralisme philosophico-religieux généralisé » [Servais, 2006], ce pays n'a pas connu le développement législatif en faveur de la participation qu'a vécu la France. Ceci est sans doute compréhensible par le refus, autant de la gauche que de la droite, de développer un mode de participation, plus directe et moins clivée, qui contournerait les dispositifs de concertation issus d'un temps où la « piliarisation » était encore forte. Quelques expériences se déploient cependant dans le domaine de la mobilité ou de la gestion de l'environnement, essentiellement au niveau communal².

Tel est le cas du dispositif ici étudié qui s'inscrit dans la réalisation d'un Plan Communal de Mobilité (PCM). Celui-ci est défini par la loi comme un « Document d'orientation de l'organisation et de la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité générale relevant de l'échelle d'une commune »³. L'appel d'offre concernant celui-ci, lancé par la Région wallonne, a été remporté par un groupement composé d'un cabinet d'ingénieurs-conseils, d'un bureau d'étude spécialisé en « modes doux » et d'une professeur- invitée au département de communication d'une université belge. Le dispositif mis en place ira au-delà des exigences légales en matière de consultation de la population, tout en se conformant à celles-ci (la production d'un document final composé d'un diagnostic de la situation et d'une section prospective). En tout, quatorze rencontres ont été observées et filmées. Soit, chronologiquement :

- Quatre réunions de démarrage, dans chacune des entités composant la commune, durant lesquelles il était demandé aux participants de « *dire tout ce qui ne va pas au niveau de la mobilité dans la commune*⁴ » ;
- Quatre ateliers thématiques à l'échelle communale (la définition des thèmes a été réalisée par un des ingénieurs, nous y reviendrons plus loin) ;
- Une réunion technique et une séance plénière (durant lesquelles les ingénieurs recadrent « techniquement » les discussions ayant eu lieu précédemment) ;
- Quatre ateliers thématiques (approfondissant les thèmes déjà discutés).

Les désaccords croissants entre le cabinet d'ingénieur et la responsable du volet participation ont mené à l'arrêt (temporaire ?) de la dynamique participative. Mais le site web officiel de la commune mentionne aujourd'hui la nécessité de « progresser dans la recherche de propositions et la définition des solutions que le PCM devra apporter en réponse aux enjeux identifiés ». Le PCM n'étant pas terminé, nous ne pourrions pas juger, dans cette

² Le cas de Bruxelles mériterait d'être distingué des deux autres régions constitutives de la Belgique. En effet, la région de Bruxelles-Capitale voit se développer des dispositifs de participation absents sur le reste du territoire.

³ Décret wallon relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, 1er avril 2004, art. 12, § 1^{er}.

⁴ Les extraits des enregistrements audiovisuels sont repris dans ce document entre guillemets et en italique.

communication, de l'influence de la participation sur la décision finale. Mais ce que les rencontres nous ont donné à voir peut nourrir une discussion sur la place accordée aux différents savoirs.

« Savoirs citoyens » : en saisir la pluralité

Ce qui caractérise les savoirs mis en œuvre dans la participation, c'est leur caractère *public*, au sens où ils ne sont pas exprimés dans l'intimité de l'habitat, ni dans l'anonymat de la déambulation urbaine, mais dans une réunion publique ayant lieu dans des bâtiments communaux. Il est alors nécessaire de se pencher sur la *publicisation* nécessaire à l'expression de ces savoirs [Dewey, 1927]. On peut en effet constater que l'engagement contemporain sur la scène participative ne répond pas toujours aux exigences de « montée en généralité », pour prendre le vocabulaire de Boltanski et Thévenot [1991], ou à l'échange raisonné d'arguments rationnels, en référence à Habermas [1962]. D'autres formes de savoir sont mises en jeu, d'autres compétences se donnent à voir [Berger, 2008]. En ce sens, il peut être intéressant de suivre Goffman [1959] dans son examen des obligations les plus anodines de la publicité. Mais il nous semble que cette perspective est marquée par une limite analogue à celle que l'on peut formuler à l'approche inspirée d'Habermas : elles ne parviennent pas à saisir, dans un même cadre, la pluralité des exigences pouvant s'exercer sur la mise en commun de différents savoirs. C'est en nous tournant vers la « sociologie des régimes d'engagement », proposée par L. Thévenot [e.a. 1990 et 2006] que nous trouverons les outils conceptuels nécessaires à la saisie de l'hétérogénéité de l'engagement et des formats cognitifs, « du proche au public ».

On peut alors distinguer trois formes de savoirs. Avant de les détailler, précisons que nous supposons l'indépendance *a priori* entre rôles et savoirs (au sens où un savoir public serait attaché à tout politicien, un savoir de proximité à tout habitant, un savoir typique du plan à tout ingénieur). Notons également que ces formes de savoir ne sont pas substantiellement liées à certains objets. Au contraire, le savoir sera ici saisi comme un rapport cognitif lié à un certain « format d'information » [Thévenot, 1997 et 2004] ; en d'autres termes, les différentes formes de savoir permettent d'appréhender différemment les mêmes réalités. Pour nous rapprocher du vocabulaire de Callon, Lascoumes et Barthe [2001], ces différents formats cognitifs sont liés à différentes modalités d'exploration du monde. Détaillons-les maintenant.

- Savoirs conventionnels et régime de justification

Cette forme de savoir prend appui, comme son nom l'indique, sur des conventions

collectives, reconnues publiquement, défendables face à un *Generalized Other* [Mead, 1934]. Elle est détachée des particularismes personnels et construite en référence à des biens communs, ce qui ne l'empêche pas, comme l'ont montré les auteurs de *De la Justification* [Boltanski et Thévenot, 1991] avec la notion de *monde*, de prendre appui sur des objets matériels (pour peu qu'ils soient qualifiés conventionnellement).

C'est à ce format cognitif particulier, et au rapport au monde qui lui est inhérent, qu'il faudrait limiter le concept de « savoir citoyen », en tant que la notion fait explicitement mention d'une personne préparée pour le public (et plus particulièrement encore au monde civique⁵) : le *citoyen*. Sur cette base, on peut facilement distinguer la première et la seconde intervention reproduites ci-dessous :

- Vincent : « *Moi, j'aimerais bien rebondir un petit peu sur les trottoirs. Je ne prends que deux exemples de [la commune], la rue St Jean et la rue des Cerisiers, heu... Moi je pense qu'ils sont dans un état déplorable. Surtout, quand je parle des trottoirs en mauvais état, il y a les enfants, 'y a les piétons mais il y a aussi les gens à mobilité réduite. Je défie quelqu'un dans une chaise roulante d'utiliser le trottoir de la rue St Jean et de l'avenue des Cerisiers [...]. Il y a un exemple d'un monsieur au quartier St Jean qui marche avec des béquilles, qui n'a plus qu'une jambe, ce monsieur est obligé de marcher sur la rue St Jean et c'est pas évident pour lui [...].*

- Marc : « *On pourrait dire, idée sur laquelle il faudra peut-être revenir tout à l'heure vers la fin, idée d'un centre ville où il faudrait mettre des priorités, et donc se dire que s'il faut commencer des aménagements, c'est plutôt pour des piétons, personnes à mobilité réduite ou des cyclistes qui encombrent quand même moins la ville que les voitures* » [atelier thématique, 04/03/08].

On le voit ici, Marc prend la parole en tant que *citoyen* et mobilise un savoir particulier, très différent de celui de Vincent, dont les propos sont faits d'histoires plus ou moins personnelles. Marc, au contraire, entend saisir la mobilité comme un problème général qui doit être mis en délibération et pensé en référence à un bien commun. Je rapprocherais donc cette forme de savoir de ce que Y. Sintomer propose de nommer le « savoir politique », en tant qu'il prend appui sur une « culture civique » forte (2008 : p.129). Mais il peut également s'agir du « bon sens », dès lors que celui-ci est appuyé sur des justifications publiques. Notons cependant que l'expression « savoirs citoyens » a ses limites. En effet, selon nous, cette forme de savoir est accessible à d'autres personnes que les citoyens. Ainsi est-il envisageable que les savoirs conventionnels soient mobilisés autant par les participants que par les politiciens présents, les ingénieurs en charge du projet ou l'animatrice des réunions. Mais tous ces êtres ont également accès à d'autres formes de savoirs.

- Savoirs fonctionnels et engagement en plan

Ici, la référence commune se fait moins exigeante. Il ne s'agit plus de se justifier par rapport au bien commun mais de chercher la satisfaction dans l'accomplissement d'un plan. Mobilisant cette forme de savoir, la personne saisit le monde dans sa fonctionnalité, en tant qu'il est constitué de moyens mobilisables pour réaliser des projets, entre lesquels il s'agit de

⁵ C'est pourquoi Rui (2004) invite au passage de la notion de citoyen à celle de « sujet démocratique », ouvrant par là à la pluralité des biens communs, ne se limitant pas au monde civique.

choisir objectivement les plus adaptés à la réalisation du plan.

Simon : « Moi ce que je souhaiterais, je rêve, mais enfin bon, c'est ce que je souhaiterais, c'est que qualité trottoir et qualité cyclable, si on a une piste cyclable bien marquée et qu'on a un trottoir bien marqué, ça devrait aller de paire. Un minimum, mais un minimum bien fait » [atelier thématique, 06/05/08].

Si ce format cognitif n'est pas intrinsèquement liés à certaines personnes, il n'en demeure pas moins qu'il est plus fréquemment mobilisé par ceux qui veulent agir en expert (qu'il s'agisse de participants, d'ingénieurs, de politiciens ou d'animateurs). C'est donc très clairement dans cet ensemble que s'inscrivent les quatre formes de l' « expertise citoyenne » relevées par Sintomer (2008).

- Savoirs de proximité et engagements familiaux

Ce type de savoir est le plus personnel, il s'ancre dans des usages familiaux [Thévenot, 1994] et des espaces habités [Breviglieri, 2004]. Cette forme cognitive particulière est engagée dans la recherche de l'aise dans le monde, forme de bien particulièrement difficile à mettre en commun, parce qu'elle fait l'économie des représentations communes. Mais elle peut cependant se partager avec ceux qui nous sont proches. C'est en s'appuyant sur ce type de savoir qu'une participante interpelle la responsable des dispositifs de participation :

- Animatrice : *Il est presque 10h donc je propose de nous concentrer sur...*
- Liliane : *Moi je veux vous proposer quelque chose Madame, c'est d'aller faire un tour une fois dans [la commune],.*
- A. : *Vous croyez que je ne l'ai jamais fait ?*
- L. : *Vous l'avez déjà fait ? Vous être déjà allée sur le pont du canal alors ?*
- A. : *Oui*
- L. : *Ca, ça m'étonnerait parce que quand on parlait de la poussette vous n'aviez même pas l'air de réagir.*
- Régine : *Vous savez qu'il y a une place, vous savez même pas passer avec la poussette. Sur le trottoir de la rue de la Déportation, il y a une maison qui est avancée, devant sa porte d'entrée il y a une pierre bleue. Entre la pierre bleue et la voiture, vous savez pas passer.*
- Christiane : *Vous savez pas passer.*
[discussions inaudibles]
- A. : *Pour vous répondre hein madame, je pense qu'il y a des questions qui sont à régler, mais je ne suis pas sûre qu'elles concernent un plan de mobilité.*
- L. : *Oui, enfin, je vous l'ai dit à vous mais enfin peut-être que tout le monde devrait une fois aller à pied, en vélo, et avec une poussette, on verrait ça alors d'une autre manière [atelier thématique, 28/02/08].*

A nouveau, rappelons que cette forme de savoir est accessible à tous, comme y invite Liliane lors de sa dernière intervention. Cependant, tout comme les deux autres, elle véhicule des exigences propres. Ici, il s'agit d'être capable de saisir les aspérités infimes d'un monde habité. Ce format cognitif n'est donc mobilisable que par celui qui a fait les frais d'un investissement personnel et intense dans le monde proximal. Ce format cognitif a donc quelque chose à voir avec deux variantes de la « raison ordinaire » relevée par Sintomer [2008] : le savoir d'usage et le sens pratique manuel.

Dès lors que cette tripartition est posée, on s'en doute, l'évaluation de la participation

ne pourra plus se faire uniquement sur la pluralité des valeurs prise en compte (ce serait se limiter à la première forme de savoirs, dans une perspective habermassienne), ni sur la diversité des intérêts saisis dans le dispositif (liés à la seconde forme, dans une perspective instrumentaliste). La participation pose un défi politique plus large en tant qu'« elle implique avant tout la composition de différents savoirs » [Pattaroni, à paraître]. Elle incite également les sciences sociales qui s'y intéressent à adapter leurs outils conceptuels et leurs méthodes. Il ne s'agira pas seulement de « traduire » [Callon, 1986] en valeurs ou en intérêts les savoirs exprimés depuis le monde familier, mais de prendre en compte la spécificité de cette forme de savoir, de ce format cognitif de saisie du monde, tout autant que le pluralisme de valeurs et la diversité des intérêts.

La reconnaissance des savoirs

On l'a vu, les différents acteurs entrant en jeu dans le dispositif ici étudié sont amenés, tour à tour, à jouer sur différents tableaux, à mobiliser différents savoirs. Mais lors de la composition pratique de ces formes cognitives, cette diversité peine à être maintenue, certains savoirs étant alors écrasés par d'autres. Dès lors, il est nécessaire d'explorer les phénomènes de *pouvoir* à l'œuvre dans la participation. Pouvoir, le verbe transitif, se réfère à une capacité, à une faculté, bref à être capable de quelque chose. Dans ce sens, le pouvoir ouvre un espace des possibles. Le pouvoir, dans sa forme substantive, recouvre certes la première acception dont il vient d'être rendu compte (capacité ou possibilité d'accomplir une action), mais permet également de saisir une capacité à faire faire, à produire un effet sur un autre être (matériel ou humain). Le pouvoir devient capacité à soumettre, à retirer à l'autre ses capacités. Penser ces deux facettes du pouvoir de la participation dans un même mouvement, comme nous allons tenter de le faire maintenant, permet de maintenir, le temps de l'analyse, une certaine neutralité axiologique à l'égard de l'objet d'étude. Quel rapport, dans notre cas empirique, entre pouvoir et savoir ?

Le premier pouvoir de la participation que nous avons décelé est étymologique : participer, c'est prendre part. Cette proposition, tautologique de prime abord, contient l'idée moins banale que différents savoirs sont autorisés à se rencontrer, voire à s'influencer, dans les cadres proposés par le dispositif. Le pendant autoritaire de cette autorisation tient à l'obligation, maintes fois répétée par l'organisation, d'être un « *citoyen responsable* et de « *se tenir informé* ». Le type de savoir attendu sera spécifié avec les deux autres pouvoirs décelés ici.

Le pouvoir de l'économie cartographique

Le pouvoir législatif qui contraint la réalisation du PCM impose la production finale d'un projet d'adaptation de l'organisation de la mobilité au niveau communal et de dispositions à prendre pour réaliser celui-ci. Dès lors que cette obligation est rappelée aux habitants par les organisateurs et qu'elle définit la façon dont le dispositif est construit, les participants sont invités à mobiliser un savoir concordant avec l'intentionnalité de l'agence humaine, ce que nous avons nommé le savoir fonctionnel, lié au régime du plan [Thévenot, 1995] et à l'expertise citoyenne [Sintomer, 2008].

Concrètement, ces exigences seront particulièrement visibles dans l'économie cartographique, capitale aux yeux des membres du cabinet d'ingénieurs. Elle permet en effet le prolongement de l'efficacité du plan hors de l'espace cognitif mentalisé [Thévenot, 1995] en favorisant une saisie de la mobilité communale comme un objet fonctionnel à planifier, sans visée de bien commun ni d'appréhension de l'espace du familier. Donc, le savoir fonctionnel est lié à une conception particulière de la participation (comme négociation entre *stakeholders*⁶) qui est « réalisée » dans les outils équipant le dispositif (la cartographie en est l'exemple principal). Si la mobilisation des cartes peut être entendue comme prolongation des capacités cognitives reconnues à une personne, elle est aussi, en tant qu'artefact cognitif [Norman, 1993], « transformatrice » des autres formes de rapport au monde. Les cartes peuvent-elles participer à une reconstruction des savoirs ? Examinons-en le processus.

Les premières cartes ont été réalisées par l'un des ingénieurs à la suite des réunions de démarrage. A partir d'une légende pré-établie, il lit les notes prises par les participants et réalise un classement thématique. Or, ces notes faisaient essentiellement écho à des savoirs de proximité, récoltés lors d'échanges au sein de petits groupes voisins. Le processus classificatoire construit quant à lui un savoir plus abstrait, déconnecté du vécu qui lui donnait sens lors de son énonciation. Ensuite, les *items* repris dans les classes sont reportés par l'ingénieur sur des fonds de carte. Dès lors, le savoir de proximité de la personne qui, par exemple, cherche à exprimer les difficultés à se croiser sur un pont aux trottoirs étroits n'est plus discernable. Au contraire, la carte porte son lecteur vers un point de vue depuis lequel la ville est limpide, abstraite des êtres, humains et non humains, qui la font vivre [de Certeau, 1980]. Quand on prend appui sur la carte, la commune n'est plus un lieu de passage mais devient un objet de mesure. Elle doit être saisie par des savoirs fonctionnels et non pas des savoirs de proximité. Elle est ainsi préparée pour l'expertisée et non pour l'exploration [Auray, 2006]. Ce qui est visé, c'est une utilisation normale de la ville par le passant et non

⁶ Pour un rapprochement entre différentes figures du participant et leurs effets sur l'engagement dans la participation, voir la thèse d'Audrey Richard-Ferroudji [2008].

l'aise des habitants qui en ont des usages personnels [Stavo-Debauge, 2003].

Mais, on l'a dit, le pouvoir a toujours deux faces. Outre son côté répressif, il est donc important de signaler que la cartographie rend possible une coordination plus large à travers la construction d'indicateurs. Le concept d'« investissement de forme » [Thévenot, 1986], permet de saisir cette dépendance des coûts et des bénéfiques à l'œuvre dans ces processus de transformation. Le travail de l'ingénieur ici décrit permet de répondre aux exigences techniques et légales, en s'appuyant sur des chiffres et des cartes pour montrer l'opérationnalité des décisions prises. De la sorte, ce ne sont pas seulement les savoirs de proximité qui sont mis à mal : l'obnubilation de la fonctionnalité va de paire avec une saisie de la dynamique du jugement justifié comme pure perte de temps [Périlleux, 2001].

Le pouvoir de la discussion politique

Pourtant, cette dynamique de justification sera promue par la responsable du volet participation, en l'ancrant dans une conception délibérative de la participation. Elle fera alors référence aux *citoyens*, en tant qu'acteurs politiques devant appuyer leurs échanges discursifs sur une argumentation raisonnée et une « obligation à s'expliquer ». Ce qui est ici en jeu, ce n'est pas l'efficacité d'un plan mais la légitimité d'une décision au regard d'un bien commun. Le citoyen doit être capable de problématiser la mobilité dans des termes génériques, relevant d'un « savoir politique » [Sintomer, 2008] ou « conventionnel » [Thévenot, 1990].

On trouve des traces de cette conception de la participation dans la justification du travail en sous-groupes, qui permet « *que chacun s'exprime et que tout le monde discute* ». Les participants sont dès lors invités à un décentrement cognitif. Il s'agira de mobiliser un type de savoir qui mette en récit des propositions, les justifie et les argumente. Ce savoir devra être général, porté vers la justice et l'universalisation des propos. L'adresse du trouble vécu intimement et partagé avec des voisins n'y est pas pertinente. Elle doit être désingularisée [Boltanski, 1990] et « montée en généralité ».

Tel est le cas du témoignage, pour peu qu'il soit mobilisé en tant qu'illustration d'une conjoncture plus large. Il est alors spécifié comme un « cas » qui accepte le rapprochement avec d'autres. Le recours au droit en tant qu'institution de référence en est un autre exemple. L'extrait reproduit ci-dessous en est une autre variante :

Vincent : « Je vais défendre les agriculteurs parce qu'il y a beaucoup de chemins dits agricoles qui malheureusement, à l'heure d'aujourd'hui, sont empruntés par les voitures de monsieur tout le monde, et je dois bien constater que bien souvent, il y a des voitures, et je dois bien constater quand c'est la période de semis ou bien de récolte, ben les agriculteurs 'y sont pas contents, 'y perdent beaucoup de temps parce que ces chemins sont empruntés par des véhicules automobiles. Alors, ben je sais pas, c'est peut être une suggestion, mais je pense qu'il y aurait peut-être une possibilité d'interdire le passage du véhicule de Mr tout-le-monde, au moins pendant certaines périodes de

l'année. Je ne dis pas qu'il faut le faire pendant toute l'année mais pendant la période des semis et des récoltes. J'ai beaucoup d'amis qui sont agriculteurs et manifestement ils disent qu'ils sont ennuyés par les automobilistes qui les bloquent sur leurs chemins agricoles. A l'heure actuelle, les tracteurs ont besoin de toute la chaussée. Or, ils ennuyés à ces périodes-là. Je pense que là il faudrait rencontrer un peu les attentes des agriculteurs à ce niveau, dans ce sens-là » [atelier thématique, 28/02/08].

On assiste ici à la représentation d'absents. A celle-ci est inhérente une mise à distance du trouble vécu et une volonté de généralisation du discours en référence à un bien commun (ici la Cité industrielle thématifiée dans *De La Justification*) qui permet de légitimer les propos face à un auditoire qui ne peut s'accrocher sur le récit d'un vécu intime rapporté en première personne. La situation est ainsi élargie au sens où elle est rendue partageable avec une communauté plus étendue que celle des intimes. Mais, seconde face du pouvoir, elle exclut toute une série d'êtres qui ne sont pas préparés à présenter publiquement les troubles vécus dans la familiarité (ce qui, dans le cas exposé, pourrait être le cas des agriculteurs).

Mémoire du dispositif

Finalement, il semble que malgré des tentatives de délibération sur certaines problématiques soulevées par les habitants, ce sont les savoirs fonctionnels qui dominent l'espace de la participation ici étudié. En effet, si le *media* principal d'échange est le langage oral, celui-ci est contraint « par la nature fugace et dynamique de son énonciation et par la capacité de travail limitée de la mémoire⁷ » [Zhang, 1997 : p.214]. La prise de note s'avèrera donc nécessaire, dans une conception linéaire et progressive de la participation. Mais l'écriture de mots (comme celle de cartes) n'est pas seulement une aide au raisonnement, elle est aussi un moyen de transformation des savoirs [Olson, 1996]. En effet, elle permet une plus grande comparabilité des idées qui sont toutes posées sur un même support et dans un même format. Les notes sont ensuite utilisées pour réaliser les cartes, seul support partagé par tous les participants grâce au site web de la commune (ce qui n'est pas le cas des retranscriptions intégrales et minutieuses des discussions qui auraient permis de s'appuyer rétrospectivement sur les autres formes de savoirs qui ont émergé au cours du processus participatif). Ce seront alors les savoirs fonctionnels qui domineront l'espace de la participation, la cartographie ne saisissant que les aspects « techniques » de la mobilité. Le processus d'exploration [Callon, Lascoumes et Barthe, 2001] est ainsi cadré et limité par un objectif d'efficacité supporté par les cartes.

Un tel processus de *conformation* [Stavo-Debaugue et Trom, 2004] permet une compréhension originale du phénomène de désertion progressive des arènes participatives. Les procédures dialogiques, centrées sur la justification et le bien commun, ne permettent pas la prise en compte des savoirs du proche, ancrés dans l'expérience de l'insupportable

⁷ Traduction personnelle

[Breviglieri, à paraître]. Et la cartographie, ajustée aux considérations d'efficacité, n'y est pas plus attentive. Or, il s'avère que la complémentarité de ces différentes formes de rapport au monde est nécessaire « pour que la personne puisse bénéficier des différentes expériences qui rendent sa vie significative et vivable (aisance dans le monde, maintien de relation de proximité, efficacité dans certaines tâches, possibilité de la critique, etc.) » [Pattaroni, 2007 : p. 290] et puisse ainsi continuer à participer.

Deux précisions s'imposent avant de conclure. Nous avons jusqu'ici mis en avant la facette « capacitante » du recours au savoir de proximité. Mais il est capital d'en examiner également la dimension contraignante. Cette forme de jugement n'est pas accessible à tous, en tous temps et en tous lieux. Si la reconnaissance du proche peut laisser apparaître des formes *habitées* de la vie urbaine jusqu'à présent insaisissables par les ingénieurs [e.a. Breviglieri, 2004 et Pattaroni, à paraître], elle peut également rendre extrêmement difficile l'accès au dispositif pour les êtres non familiers et, potentiellement, autoriser le déploiement de formes perverses de grandissements du proche (qui appuieraient par exemple une grammaire xénophobe).

Une autre remarque est nécessaire. Nous ne considérons pas les savoirs proximaux comme primordiaux ou antérieurs à tout autre type de connaissance du monde. En effet, de saisies très générales de l'environnement peuvent avoir lieu « comme passage brusque, parfois immédiat, de la manifestation phénoménale du trouble à sa qualification publique » [Breviglieri et Trom, 2003 : p.411]. Dans pareille situation, la problématisation générale est coextensive à l'appréhension du trouble (qui n'est dès lors pas un *malaise* mais une *problématique*).

Conclusion

Il apparaît que, malgré la pluralité des savoirs en jeu, seuls sont retenus et reconnus ceux qui sont pertinents par rapport aux cadrages de la participation. Une analyse de la pragmatique de ces rencontres ne peut donc en aucun cas faire l'économie de l'analyse des supports de celles-ci, aussi distants paraissent-ils de prime abord (dans notre cas, le recours à l'analyse des textes de lois, de l'appel d'offre, de la réponse à celui-ci, etc.). L'analyse des situations permet quant à elle de montrer que les appuis proposés aux participants forment le prolongement de conceptions particulières de la participation, qui auraient tout à gagner à être « pluralisées ». En effet, on l'a vu, la logique communicationnelle inspirée de la démocratie délibérative, tout autant que la logique de négociation inspirée par une réduction du monde à ses fonctionnalités⁸, limitent la participation. Face à la figure du citoyen et du

⁸ Entendons-nous bien, le savoir fonctionnel n'est pas le propre d'une expertise technique. Nous avons en effet pu

stakeholder, il conviendrait de pouvoir en faire valoir une troisième : celle de l'habitant. Ce qui impose un changement procédural important : la participation ne pourrait plus n'être que délibérative et transactionnelle. Elle devrait également être une rencontre de proximité. Compétences d'interaction, savoirs sur la ville et procédures de participation sont en effet profondément liées, comme le propose le tableau ci-dessous.

Régimes d'engagement (Thévenot)	Public	En plan	Familier
« Savoirs citoyens » (Sintomer)	Savoir politique ET bon sens partagé	Expertise	Raison ordinaire (sauf le bon sens)
Formes de savoir	Conventionnel	Fonctionnel	De proximité
Compétences interactionnelles	Echange d'arguments raisonnés	Négociation	Arrangement
Procédures	Délibération	Transaction	Rencontres de proximité
Figure du participant	Citoyen	<i>Stakeholder</i>	Habitant
Vis-à-vis du participant	Elu	Expert	« Voisin »
Relation aux autres	Solidarité	Contrat	Confiance

La compétence politique, plutôt que *citoyenne*, n'est dès lors pas saisie ici comme disposition et utilisation de « scripts » mais plutôt comme capacité à communiquer, au sens de « mise en commun »⁹ des différentes formes de savoirs qui se déploient dans la participation. L'expert de la participation n'est donc pas celui qui se limite aux savoirs fonctionnels, individu réglant toutes les questions à partir de ses savoirs techniques, mais un être doté de compétences « articulatoires » et « cheminatoires », capable de « faire le pont » entre les différents savoirs. « Cet exercice est essentiel car c'est en lui que réside la possibilité à la fois d'ouvrir la société à la diversité - qui va jusqu'au plus singulier des personnes - tout en permettant de composer un ordre commun qui a besoin des conventions pour assurer son caractère juste » [Pattaroni, à paraître].

Il s'avère donc nécessaire, parallèlement aux modes d'expression et d'enregistrement expérimentés ici, d'en penser d'autres, moins préparés à la mise en commun. Il serait utile de promouvoir une réflexion approfondie sur l'infléchissement des épreuves pertinentes dans le cadre d'une grammaire politique participative. Ce mouvement en faveur d'une reconnaissance de la pluralité des formats cognitifs pourrait alors, peut être, réduire l'importance des « dénis de reconnaissance » [Honneth, 1992] qui découlent aujourd'hui des procédures de participation conventionnelles (et « conventionnalisantes ») [Thévenot, 2007 :

voir à l'œuvre, sur un autre terrain (*Les Assises de la ville de Bobigny*, enquête d'octobre 2006 à février 2007), une même dynamique bien que non axée sur le travail d'ingénieurs : la Maire cherchait à « prendre des engagements » face aux participants, imposant par là une formalisation de la participation dans un cadre quasi-contractuel, dont la réalisation sera surveillée par un Observatoire des engagements.

⁹ On en revient ainsi à l'origine latine du mot : *communicare* comme action de partager.

p. 420] et qui font fuir les participants.

Ce mouvement ne peut se limiter à reconnaître l'importance des savoirs du proche dans les dispositifs de participation. En effet, ils sont déjà saisis par les protagonistes, mais trop souvent en référence à d'autres formes de jugement que celle qui leur est spécifique : l'aise. Soit il est vu comme participant à la réalisation du plan : « *L'idée d'aller à l'échelle géographique c'était aussi d'aller rencontrer les gens là où ils sont. [...] Puis après une fois, j'ai envie de dire, qu'on a ferré le poisson, et bien on apporte effectivement plus de débat, une autre démarche dans la suite de la réflexion* » [ingénieur, 11/03/08, réunion technique]. Soit il est pensé comme appui initial pour une montée en généralité : « *Il faut commencer comme le citoyen souhaite parler. Et le travail des ateliers est de le faire monter* » [responsable participation, idem]. Les biens et savoirs du proche passent inaperçus quand on s'en maintient aux deux conceptions conventionnelles de la participation présentées en début de cette contribution. Les ébauches de réponses à ce problème devront incorporer les spécificités incompressibles de chacun des savoirs, celles-là mêmes qui les rendent complémentaires les uns aux autres. Ceci nous impose dès lors de prendre distance avec la conception habermassienne de l'espace public, marquée par des exigences discursives fortes. Nous ne pouvons saisir la vigueur des savoirs de la participation qu'en les inscrivant dans le cadre d'une théorie extensive et émergentiste de l'espace public politique.

Bibliographie

- Auray N.,
2006 « Une autre façon de penser le lien entre technique et politique : les technologies de l'Internet et le réagencement de l'activité autour de l'exploration », *Working Papers in Economics and Social Sciences*, 18, Telecom Paris
- Barthe Y., Callon M., Lascoumes P.,
2001 *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris
- Blondiaux L. et Sintomer Y.
2002 « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n°57, pp. 17-35
- Boltanski L.,
1990 *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990.
- Boltanski L. et Thévenot L.,
1991 *De la Justification. Economie des grandeurs*, Paris, Gallimard
- Breviglieri M.,
2004 « Habiter l'espace de travail. Perspectives sur la routine », *Histoire et Sociétés*, n°9, pp. 18-29
- Breviglieri M.,
- - - « L'insupportable. L'excès de proximité, l'atteinte à l'autonomie et le sentiment de violation du privé », in Breviglieri M., Lafaye C. et Trom D., (dir.), *Compétences critiques et sens de la justice*, Paris, Economica
- Breviglieri M., Pattaroni L. et Stavo-Debauge J.,
2003 « Quelques effets de l'idée de proximité sur la conduit et le devenir du travail social », *Swiss Journal of Sociology*, 29/1, pp. 141-157
- Breviglieri M. et Trom D.,
2003 « Troubles et tensions en milieu urbain: Les épreuves citadines et habitantes de la ville », in Cefaï D. et Pasquier D., *Les sens du public : publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, pp. 399-416
- Callon M.,
1986 « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, pp. 169-208
- Carrel M.,
2004 *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse de sociologie (Paris V)
- de Certeau M.,
1980 « Pratiques d'espace », in *L'invention du quotidien. Arts de faire*, Paris, Gallimard, pp. 169-227
- Dewey J.,
1927 *Le public et ses problèmes*, Paris, Publications de l'Université de Pau [trad. 2003]
- Goffman E.,
1959 *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit, [trad. 1973]
- Habermas J.,
1962 *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, [trad. 1998]
- Honneth A.,
1992 *Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf [trad. 2000]
- Mead G. H.,
1934 *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, [trad. 2006]
- Norman D.,
1993 « Les artefacts cognitifs », in Conein B., Dodier N. et Thévenot L. (dir.), *Les objets dans*

- l'action. De la maison au laboratoire* (Raisons Pratiques n° 4), Paris, Editions de l'EHESS, pp. 15-34
- Olson D.,
1996 « Towards a psychology of literacy: on the relations between speech and writing », *Cognition*, 60, 1996, pp. 83-104
- Pattaroni L.,
1997
- - - - « A la croisée des savoirs. Les politiques publiques entre savoirs conventionnels et savoirs familiers », in Navez-Bouchanine F. et Rabinovich A., *Savoirs sociaux et politiques publiques*, Paris, Armand-Colin [à paraître]
- Périlleux T.,
2001 *Les tensions de la flexibilité*, Paris, Desclée de Brouwer
- Richard-Ferroudji A.,
2008 *Des pieds dans l'eau à la voix dans la concertation. L'appropriation des outils de gestion locale et participative de l'eau*, thèse de l'EHESS en sociologie
- Servais O.
2006 « L'engagement en Belgique francophone », *La Revue Nouvelle*, n° 5, 2006, pp. 20-27
- Stavo-Debaugé J.,
2003 « L'indifférence du passant que se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut », in Cefai D. et Pasquier D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques. Publics médiatiques*, Paris, PUF, pp. 347-371
- Stavo-Debaugé J. et Trom D.
2004 Le pragmatisme et son public à l'épreuve du terrain, in *La croyance et l'enquête*, Paris, Editions de l'EHESS, pp. 195-226.
- Thévenot L.,
1986 « Les investissements de formes », in Thévenot L. (dir.), *Conventions économiques*, Paris, PUF (Cahiers du Centre d'Etude de l'Emploi), pp.21-71
1990 « L'action qui convient », in *Les formes de l'action*, Raisons Pratiques n° 1, Paris Editions de l'EHESS, 205-242
1994 « Le régime de familiarité », *Genèses*, n° 17, pp. 72-101
1995 « L'action en plan », *Sociologie du Travail*, n° 3, pp 411-434
1997 « Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formats d'information », in Conein B. et Thévenot L. (dir.), *Cognition et information en société*, Raisons Pratiques n° 8, Paris, Editions de l'EHESS, pp. 205-242
2004 « Les enjeux d'une pluralité de formats d'information », in Delamotte E., *Du partage au marché. Regards croisés sur la circulation des savoirs*, Lille, Editions du Septentrion, pp. 333-347
2006 *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, La Découverte, Paris,
2007 « The plurality of Cognitive Formats and Engagements: moving between the Familiar and the Public », *European Journal of Social Theory*, 10, pp. 409-423
- Sintomer Y.,
2008 « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n° 31, p. 115-133
- Zhang J.,
1997 « The Nature of External Representations in Problem Solving », *Cognitive science*, vol. 21, 1997, pp. 179-217